

# Bordeaux : le handicap, « grand oublié du Ségur de la santé »

Lecture 2 min

[Accueil](#) [Gironde](#) [Bordeaux](#)



Au cœur des revendications, la prime mensuelle de 183 euros net attribuée à certains personnels soignants, mais pas aux personnels accompagnants. © Crédit photo : Laurent Theillet / “Sud Ouest”

Par Clara Echarri - [gironde@sudouest.fr](mailto:gironde@sudouest.fr)

Publié le 30/04/2021 à 10h49

Mis à jour le 30/04/2021 à 11h11

## **19 associations girondines étaient réunies jeudi 29 avril pour demander une généralisation du Ségur de la santé à tous les professionnels du handicap**

« Comme d’habitude, le handicap est le grand oublié » : Georges Dupon-Lahitte, président de l’Apajh Gironde (Association pour adultes et jeunes handicapés), veut que le message soit bien entendu. Certes, il se félicite de l’ère nouvelle pour les hôpitaux et les Ehpad, ouverte par le Ségur de la santé. Mais il manque plusieurs domaines, dont un en particulier : « Nous demandons la généralisation du Ségur à tous les professionnels du secteur du handicap. »

19 associations girondines ont lancé une pétition en ce sens sur [change.org](https://change.org). Elles ont adressé une lettre ouverte au Premier ministre, au ministre de la Santé et à la secrétaire d’État chargée des personnes handicapées, pour faire entendre leur cri d’alarme.

Au cœur des revendications, la prime mensuelle de 183 euros net attribuée à certains personnels soignants, mais pas aux personnels accompagnants : « Cela crée une rivalité entre les métiers de la santé et de l’accompagnement, et une rupture d’égalité dans le traitement des salariés », explique Georges Dupon-Lahitte. Par exemple, dans un même complexe, les salariés de l’aide Ehpad sont éligibles à la prime. Ceux qui s’occupent d’un accompagnement médicalisé, non.

## **Des professionnels indispensables**

Alors que ces métiers de l'accompagnement subissaient déjà une crise des vocations, le Ségur de la santé n'a rien arrangé : « Ce premier Ségur a déjà fait partir des professionnels, attirés par la prime. On manque déjà de personnel. Qu'est-ce que l'on va faire quand il n'y aura plus personne ? », demandent les associations.

*« On ne peut pas se contenter d'un accompagnement low cost »*

Moins de personnel signifie aussi moins de temps pour s'occuper des personnes handicapées. Elles sont pourtant souvent totalement dépendantes d'autrui pour les actes de la vie quotidienne : manger, se laver, sortir... Des parents d'enfants handicapés, venus eux aussi manifester leur inquiétude, insistent sur l'importance d'avoir des professionnels qualifiés : « On ne peut pas se contenter d'un accompagnement low cost ».

### **« Manque de respect »**

Et ce manque de temps peut entraîner une forme de stress pour la personne handicapée prise en charge. « Le résident se retrouve au milieu de tout ça », détaille Élodie Ducazaux, aide médico-psychologique AMP au foyer d'accueil médicalisé des Lilas. « Nous non plus on ne respecte pas ce que l'on a signé, on ne prend pas soin d'eux comme on le devrait. Quand on prend la voiture le soir, on n'est pas forcément content de la journée ».

Deux résidents des Lilas, Jacqueline et Florent, étaient venus eux aussi : « Ce serait bien que les professionnels soient plusieurs, ils n'ont plus le temps de sortir avec nous », a regretté la première. Le second ajoute : « Pour la toilette, pour tout il faut se dépêcher ».

Les quinze personnes présentes s'accordaient toutes sur un point : cette prime de 183 euros est certes la partie visible de l'iceberg, mais il faut bien commencer à régler le problème quelque part. Jeanne Alba, éducatrice spécialisée, parle même de « manque de respect ». « La situation est grave, dénonce-t-elle, la reconnaissance sociale va souvent avec la reconnaissance salariale. Et là, on n'a ni l'un ni l'autre. »